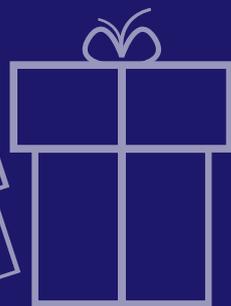




Bulletin Municipal

DÉCEMBRE 2023
Semestriel



SOMMAIRE

SOMMAIRE p02

ÉDITO p03

POUGU'ACTU

Actus Noël p04

ZOOM... sur nos impôts fonciers p05

Des économies réalisées p06

Des économies à venir..... p06

De nouveaux commerces p06

Le Multi-Accueil s'agrandit p07

Pougues une ville sereine..... p08

Bienvenue aux nouveaux arrivants..... p08

Toujours plus d'animations p09

POUGU'INFO

A votre service p10

L'atelier numérique p10

Conseil Municipal des Enfants p11

Infos intergénérationnelles p13

POUGU' PATRIOTE

La cérémonie du 11 novembre dernier p15

POUGU' BOUGE

Travaux entreprises p16

Travaux en régie..... p16

POUGU' ENVIRONNEMENTALE

ZOOM sur... Pougues'Ville Propre p17

POUGU' URBANISME

Révision du P.L.U p18

Energies renouvelables p18

POUGU' VERTE ET FLEURIE

Côté commune..... p18

ACTU : Prix Fleurissement 2023 p19

POUGU' ETAT CIVIL

Ressources humaines p20

Etat civil p20

POUGU'INFOS UTILES

Les informations générales p21

Déchetterie..... p22

Règles pour le respect du bien vivre ensemble p23

Journal Municipal de Pougues-les-Eaux :

Mairie, Parc Simone Veil
58320 Pougues-les-eaux
Tél : 03.86.90.96.00

Directeur de publication :

Sylvie Cantrel, Maire

Conception et impression :

CIA Graphic - Pougues-les-Eaux
Tél : 03 86 90 96 10
Édition 12-2023 - Quantité : 1 500
Dépot légal à parution

Crédit illustration - photo :

Vecteezy.com, pixabay.com



EDITO : LES VOEUX DU MAIRE



Chères habitantes, chers habitants,

Alors que 2023 ne nous aura pas apporté que paix et sérénité, notre quotidien reste affecté par une inflation élevée qui impacte tant votre pouvoir d'achat, que celui des entreprises et de notre collectivité.

Cette année encore, nous avons dû, selon mon adage maintenant bien connu de tous : « **faire plus avec moins** ». En effet, nous n'avons **pas augmenté le taux des taxes communales** (taux le moins élevé de l'agglomération et inchangé depuis 2011) pour rester en soutien auprès de vous face à la crise.

Certes, il a fallu faire des choix et par conséquent **reporter certains investissements** mais la plupart ont pu être réalisés : la **création du pôle petite enfance** avec l'agrandissement de la crèche, la **réfection de la toiture de l'école maternelle**, un **réaménagement du camping** et bien sûr la **fin de la réhabilitation de la piscine municipale**.

Comme vous, nous avons tenté de **maîtriser au mieux les coûts dus à la consommation énergétique**. Aux mesures prises l'an dernier, nous avons ajouté la fermeture de certains bâtiments administratifs assez anciens et énergivores et nous avons utilisé au maximum les plus récents. En particulier, la décision d'extinction de l'éclairage public de 23h à 5h a permis tant des gains financiers non négligeables qu'une participation à la protection de la biodiversité. Il est à noter que le nombre d'incivilités et de méfaits n'ont pas augmenté sur cette période.

En complément de l'espace France Services maintenant connu et reconnu de tous, vous avez largement utilisé le service retrouvé des **demandes de papiers d'identités**.

L'année 2024 sera marquée, entre autres, par :

- **Les premiers mois avec un éclairage public modernisé** avec des lampes connectées ; l'éclairage sera adapté aux besoins réels en supprimant la règle « tout éteint » ou « tout allumé ». Ce qui permettra de concilier sentiment de sécurité et respect de la biodiversité.

- **La réhabilitation de l'avenue Conti**, l'un des fleurons emblématiques pouguois tant pour son histoire que pour son accès aux services publics actuels (pôle petite enfance, police municipale, maison France services et service développement local)

- **La première tranche de réfection de la rue Pidoux**, qui sera réalisée sur plusieurs années au vu de ses plus de 1100m...

- **La première tranche de réfection du gymnase des Chanternes**, largement utilisé par nombre de sportifs

Enfin, **à mi-parcours de ce mandat, attachée au devoir de transparence**, l'équipe municipale et moi-même avons souhaité faire un **point d'étape** sur le chemin parcouru depuis 3 ans à votre service et pour le développement de la Ville.

Par conséquent, en accompagnement de ce bulletin municipal, vous trouverez un **document bilan des engagements pris, document entièrement financé par les élus du bureau municipal**. De nombreuses actions concrètes et des investissements importants ont été réalisés sur cette première période.

Nous abordons cette deuxième partie de mandat avec le même self-control que ces trois dernières années (jalonnées pourtant de nombreuses difficultés inédites et imprévisibles tant sanitaires que financières et sociales) et toujours avec la recherche de l'anticipation.

Je remercie les acteurs associatifs qui participent largement au dynamisme de la commune ; je remercie les nouveaux commerces, artisans et entreprises qui nous font confiance en s'installant sur la commune.

En référence à Jean Jaurès « **Le courage, c'est d'aller à l'idéal et de comprendre le réel** », **vous pouvez compter sur ma motivation constante, inaltérable et sans faille et sur toute l'équipe municipale**, toujours à mes côtés pour s'adapter au réel et faire de notre Ville un idéal où vous serez encore plus fiers et heureux de vivre.

C'est donc à l'unisson et confiants en l'avenir de Pougues que nous vous souhaitons **d'excellentes fêtes** et vous présentons nos meilleurs vœux de santé, bonheur partagé et réussite pour vous et vos proches et avançons ensemble vers un avenir le plus serein possible.

Sylvie Cantrel

1 POUGU'ACTU

ACTUS NOËL

Illuminations

La ville est illuminée pour 1 mois, depuis le 4 décembre jusqu'au 8 janvier, fin des vacances scolaires pour le plaisir de tous ;
Belle symbiose entre les agents communaux et les habitants de 3 à 77 ans pour une féerie de jour et de nuit.



Le Père Noël
toujours dans nos cœurs !

Toute la ville est décorée, tous ont participé :

- ↪ Les agents des services techniques
- ↪ Les habitants de 7 à 77 ans (voire plus !)
- ↪ Les ados de la Maison des Jeunes



La mairie habillée par les services techniques de lumières changeantes en fonction des besoins



Les sapins décorés par les jeunes de la Maison des Jeunes



Et toujours
les réponses
personnalisées du Père
Noël aux enfants qui lui
adressent des courriers
dans la boîte aux
lettres du square
Bourdillon !



Mon beau sapin naturel, roi de la fête, que deviens-tu une fois les fêtes terminées ?

- ↪ Tu seras recyclé !
- ↪ Comment ? Je te dépose (sans décoration, sans neige artificielle, sans sac) à la déchèterie mobile aux services techniques ; tu seras broyé par les services de Nevers Agglomération et revalorisé dans les espaces verts de la commune



Zoom sur... des sujets financiers d'actualité

Nos impôts fonciers

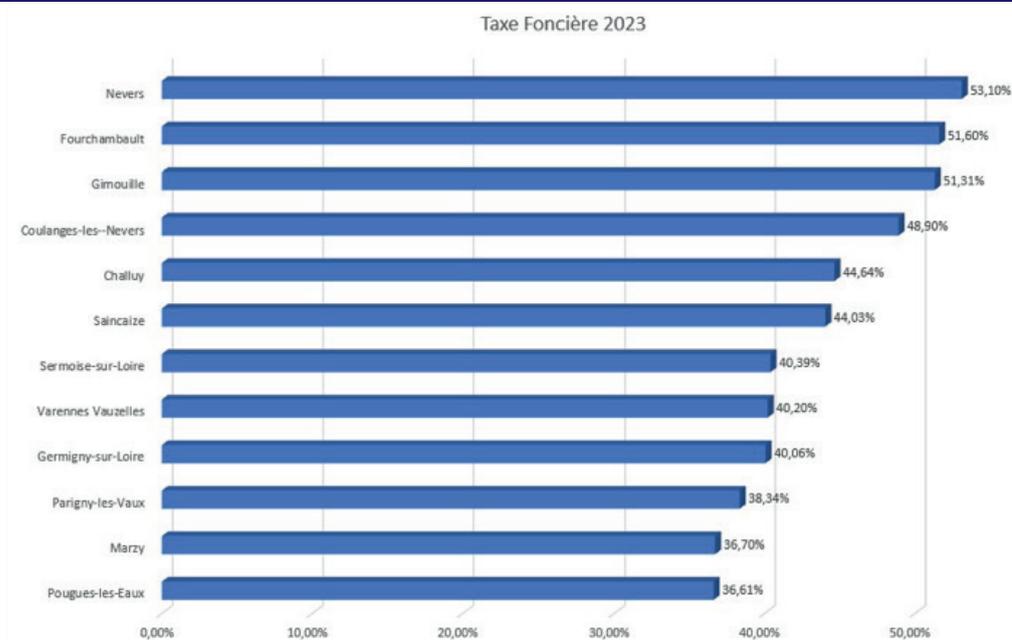
Le taux de la taxe communale à 12,71% n'a pas augmenté depuis... 2011 !

Depuis 2 ans, il s'additionne au taux de la taxe départementale, qui n'a pas augmenté entre 2022 et 2023 (23,9%) » ➔ d'où le taux 36,61% (=12,72+23,9)

Encore cette année, c'est un choix collégial et une délibération du conseil municipal. Les élus se refusent à :

- ↳ réduire le pouvoir d'achat des propriétaires Pouguois, seuls impactés par cette augmentation
- ↳ tant qu'il est possible d'équilibrer le budget, tout en continuant :
 - À développer la ville
 - À réfectionner les rues.

A noter : **la taxe foncière sur Pougues est la plus basse de Nevers Agglomération** ; suivant votre lieu de résidence elle varie de 36,61% à 53,10%.



Au-delà de ces chiffres, les services de la trésorerie nous ont donné quelques informations sur nos feuilles d'impôts

↳ Sur les montants

«Le montant de votre taxe foncière est défini chaque année par votre conseil municipal et/ou intercommunal.

Ainsi, chaque collectivité décide si elle souhaite aller au-delà de l'évolution automatique qui tient compte de l'inflation, et qui est de 7,1% pour les locaux d'habitation en 2023.»

«De 2022 à 2023, vos collectivités ont décidé que votre taux d'imposition va évoluer pour :

- la commune de 36,61% à 36,61%
- l'intercommunalité de 2,50% à 2,50%»

↳ Sur les contributeurs

«La taxe foncière est un impôt local dû par les propriétaires d'un bien immobilier. Elle est perçue par les communes, les intercommunalités et les établissements publics locaux sur le territoire desquels votre bien se situe, et alimente leurs budgets.»

↳ Sur son mode de calcul

«Le montant de votre taxe est calculé en multipliant la base imposable du bien par les taux d'imposition applicables. Votre avis de taxe foncière peut comprendre une taxe d'enlèvement des ordures ménagères calculée selon la même méthode avec un taux spécifique.»

1 POUGU'ACTU

Des économies réalisées

Par notre choix d'inclure un intéressement dans le marché de maintenance du chauffage

Ce choix optionnel d'un coût de 1626 TTC a permis à la Ville de réaliser une économie de 10 446€, soit une économie nette de **8 820 €TTC**

Par notre choix de l'extinction de l'éclairage public de 23h à 5h

Après une étude détaillée des consommations et des factures, il s'avère que sur une année complète, il a été réalisé un gain :

- en consommations de 104 000 kW
- financier d'environ 25 000€

Des économies à venir

La modernisation de l'éclairage public permet moultes régulations des puissances. Divers essais ont été réalisés sur plusieurs jours.

Un équilibre entre ressenti sécuritaire et protection de la biodiversité a été trouvé.

Les élus ont ainsi validé à l'unanimité

- La suppression de l'extinction de l'éclairage public entre 23h et 5h
- La réduction de 50% de la puissance de l'allumage à 23h et de 5h à l'extinction
- La réduction de 80% de la puissance de 23h à 5h.

De nouveaux commerces

Le fouet enchanté

2430 Avenue de Paris

- ↳ Dispense des cours de pâtisserie
- ↳ Propose la vente de matériel et d'ustensiles de pâtisserie en e-commerce avec click and collect

☎ 06 63 18 28 29

✉ contact@lefouetenchante.fr



DS le goûter

2223 Avenue de Paris

- ↳ Salon de thé - Pâtisseries maison
- ↳ Plat du jour à midi
- ↳ Planches apéro de 17 à 20h
- ↳ Brunch les dimanches

☎ 09 81 14 30 90

☎ 06 38 15 16 13

✉ dsgressot.contact@gmail.com

Pour ses 10 ans, le multi-accueil s'agrandit

A la fois pour **renforcer l'attractivité de la ville** et pour **répondre aux besoins des parents**, les élus ont souhaité créer un espace qui facilite la vie des familles : un pôle petite enfance cohérent (crèche et lieu de regroupement pour les assistantes maternelles) accueille désormais les tous petits sur un même site avenue Conti.

Fin septembre, 2 événements ont été fêtés le même jour :

- ↳ Les 10 ans du multi accueil qui a ouvert ses portes en septembre 2013
- ↳ Son extension dédiée au Relai Petite Enfance

Plusieurs enfants accueillis en 2013 étaient invités aux côtés des officiels, dont la sénatrice Nadia Sollogoub et la Députée Perrine Goulet.



EN CHIFFRES :

Investissement

Coût total : 275 000 € TTC
Subventions : 91 665 € (État)
en attente de la CAF
Coût pour la commune à date :
183 335 € TTC

Enfants accueillis

Au multi accueil :

- ↳ Une trentaine d'enfants sur 2023
 - ↳ 6 enfants en liste d'attente pour 2024
- Au relais Parents Enfants :
- ↳ 12 assistantes maternelles
 - ↳ Une quarantaine d'enfants accueillis



Accès Relais Parents Enfants

Réalisé en régie

Clôture

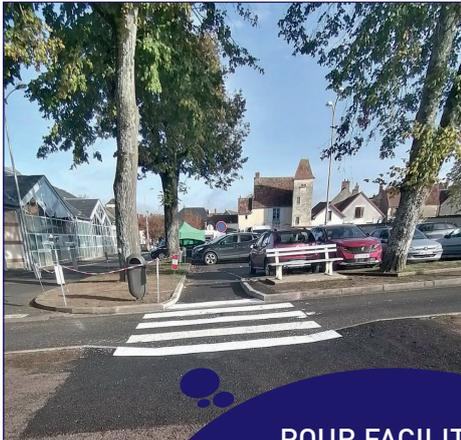


1 POUGU'ACTU

POUGUES UNE VILLE SEREINE...

Chaque jour au contact des Pouguois, nos 2 Policiers Municipaux tiennent un rôle important dans notre ville.

Ecoute, dialogue, prévention et protection sont le quotidien de nos agents. A votre disposition du lundi matin au samedi midi



POUR FACILITER L'ACCES AUX ECOLES

Vous avez une poussette ?
Un nouveau bateau réalisé à votre attention par les agents des services techniques...



ATTENTION RADARS POUR LIMITER LA VITESSE !

Vous êtes nombreux à nous signaler régulièrement des véhicules roulant à des vitesses trop élevées ;
nous vous avons entendus ...
alors attention, les amendes ne sont pas que pour les autres !

SOYONS CIVIQUES AUSSI EN VEHICULES À MOTEURS

BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS...

Une réputation justifiée de commune accueillante

60 nouvelles familles recensées entre octobre 2022 et septembre 2023

Elles ont été reçues par l'équipe municipale, accompagnée, comme de coutume par les 25 associations qui ont présenté leurs activités diverses.

Moment très convivial à la salle Saint Léger dans le parc municipal

Le mot de conclusion du Maire : « Vous êtes désormais des citoyens pouguois et à ce titre, vous devenez acteurs pour votre commune ; nous comptons sur votre esprit créatif et inventif collectif au service de votre ville. Ecrivez avec nous l'histoire et l'avenir de la commune ! »



De Bretagne pour la qualité de vie pouguoise

De l'hérault, pour une vie plus sereine

De la région parisienne en télétravail

De Vernuche pour une retraite heureuse

En location pour un travail

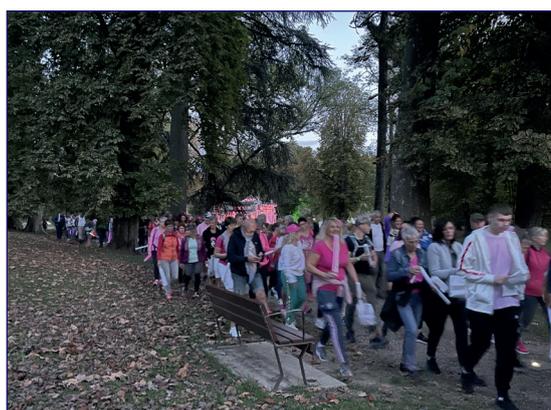
ET TOUJOURS PLUS D'ANIMATIONS !!

Entre marché de Noël, brocantes, et pougu'estivales, 2 manifestations ont connu un vif succès en ce 2^{ème} semestre :

Le retro camping



La marche des Lucioles, 2^{ème} édition :



Dans le cadre de la participation de la commune à la grande cause d'octobre rose, cette marche solidaire de 5 km a rassemblé près de 900 personnes accompagnées par la batucada : départ au pavillon des sources, arrivée au casino où la soirée s'est terminée autour d'un apéritif offert par SUMA automobiles et le casino Tranchant.

De nombreux sponsors ont permis cette manifestation,

Cette année, la mairie, comme le pavillon des sources, s'est vêtue de rose pendant tout le mois d'octobre.



POUR 2024 PRENEZ DATE !

17-18 février : Salon des antiquaires

16 mars : Saint Patrick

14 avril : «Faites» de la N7

5 mai : Jardipougues



2 POUGU'INFO

A VOTRE SERVICE

Vous devez refaire vos papiers d'identité ?

Remplissez votre demande en ligne sur le site ANTS

Un problème ? Une question ?

↳ la solution : l'espace France Service (voir ci-dessous)

Quand vous avez tous les papiers nécessaires,

Prenez rendez-vous en ligne sur www.ville-pouguesleseaux.fr

rubrique : « mes démarches » puis « cartes identités-passeports » enfin « agenda »



la Mutuelle Complémentaire Solidaire

Inscriptions sur le site

www.mutuelle-mos.fr/demander-un-devis/

ou sur rendez-vous au 03 80 78 91 50

Espace France Services

A votre service pour toute question administrative (CAF, impôts, pôle emploi, URSSAF,...)

Lundis et Vendredis

De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Mardis et Jeudis

De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h30

Mercredis en continu

De 9h00 à 16h45

☎ 03 86 90 24 29 / 06 23 90 13 93

✉ pouguesleseaux@france-services.gouv.fr

Adresse : gentilhommière



En +, Permanence finances publiques

Un agent vous accueille

Les mardis de 9h00 à 12h30 et

de 13h30 à 16h30



L'ATELIER NUMÉRIQUE



Aide à l'utilisation des outils numériques

Le conseiller numérique est à votre disposition

↳ En groupe par ateliers à la gentilhommière les jeudis après-midi

↳ En cours particuliers en mairie les mardis toute la journée et à la gentilhommière les vendredis après-midi

☎ 06 99 16 47 97

INFOS INTERGENERATIONNELLES : des services mis en place par votre Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Des services pour tous

➔ À DESTINATION DES JEUNES :

Une nouveauté, pour renforcer la politique jeunesse menée conjointement par le CCAS et la mairie.

La carte avantage jeunes est offerte en partenariat avec la mairie aux jeunes de 15 à 25 ans qui en font la demande en mairie. Elle leur donne accès à de nombreuses réductions et gratuités pour la culture, les loisirs et la vie quotidienne en Bourgogne-Franche-Comté (plus de 3 200 bons plans proposés par plus de 2200 partenaires)

NB : Elle est valide du 1^{er} septembre 2023 au 30 août 2024 mais peut encore être retirée aux heures ouvrables de la mairie.



Et toujours

Aide au permis de conduire et au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA)

Vous êtes Pouguois ?

Vous souhaitez passer :
*votre permis de conduire⁽¹⁾ ?
*votre BAFA ?

➔ Déposez une lettre de motivation en mairie

➔ 20 heures de bénévolat (travail d'intérêt collectif) au profit de la commune
Permis : le CCAS verse 200 € directement à l'école de conduite Holidays
BAFA : le CCAS vous verse 200€

⁽¹⁾ Inscription à l'école de conduite Holidays

Formulaire de candidature disponible en mairie ou sur <https://www.ville-pouguesleseaux.fr/>

➔ À DESTINATION DES SENIORS:

Une nouveauté,

Les jeudis après-midis, à la maison des services. Des ateliers animés par des professionnels destinés au plus de 60 ans autour de thématiques spécifiques telles que :

- Mieux manger, mieux bouger
- Donner du peps aux neurones
- Garder l'équilibre
- Avoir un meilleur sommeil

Contact : Fédération des centres sociaux
03 86 61 58 30



Prenez date !

Le repas dansant annuel à destination des plus de 70 ans est programmé pour le samedi 2 mars 2024. Vous avez plébiscité ce choix à plus de 70% des voix contre 20% pour un après-midi dansant et 10% pour un spectacle. C'est donc la formule du repas qui vous sera proposée ; vous recevrez en son temps une invitation officielle.

Toujours le service de portage à domicile !



Pourquoi pas pour vous ?

Contact en mairie au 03 86 90 96 00

Attention ➔ Inscrivez-vous le lundi pour le lundi suivant.

Livraison gratuite assurée par Magali ou Coralie, agents de la mairie dans la matinée, 5 jours sur 7 (livraison le mardi pour le mardi et mercredi, le vendredi pour le samedi et le dimanche)

Deux formules au choix : repas normal ou diabétique.
Potage, Entrée, Plat du jour, Fromage, Dessert
Et une 1/2 baguette de pain
9,50€ par repas incluant la livraison



Le savez-vous ?

Ce sont près de 2900 repas qui sont préparés chaque jour par la cuisine des saveurs à destination des seniors à domicile, des écoles, des maisons de retraites,...

➔ UN BEL EXEMPLE D'ÉCHANGE INTERGÉNÉRATIONNEL



Opération « chocolats de Noël » reconduite

Cette année, les élus ont distribué 241 boîtes aux Pouguois de plus de 75 ans.

Elles ont été achetées, comme les 2 années précédentes, à l'association des « Doudous de Pougues » pour un coût total de 3100€;

Les fonds perçus seront offerts par l'association pour des activités à destination des enfants de l'école.



RETOUR SUR... L'ELECTION DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS 2023-2024

Du petit au grand citoyen !

Les enfants ont élu le 20 octobre dernier leurs représentants au Conseil Municipal des Enfants (CME). L'objectif est de développer leur esprit citoyen et civique, les initier à l'engagement individuel et collectif et aux valeurs de la démocratie. Les enseignants sont largement impliqués aux côtés de la municipalité et tout particulièrement de Laëtitia, animatrice référente pour un déroulé similaire à un vote d'adultes : campagne, vote dans de vrais isolements avec bulletins dans l'urne, dépouillement...

Au-delà des réunions hebdomadaires de mandat, ils participent à diverses manifestations telles la cérémonie des vœux du Maire, les journées commémoratives des 11 novembre et 8 mai,...

De nombreux projets des différents CME ont abouti depuis 3 ans ; pour exemple, le city parc, des jeux dans la cour de l'école, des boums, ...

Cette année, ce sont 124 enfants qui ont voté pour élire leurs 13 représentants parmi 6 garçons et 12 filles.

Installation le 6 novembre dernier



« Je tiens à vous féliciter pour votre élection ; je ne doute pas de votre motivation pour participer activement à façonner l'avenir de notre ville aux côtés de vos collègues adultes. »
Sylvie CANTREL

Sont élus (par ordre alphabétique)

ALIMONDO Anatolie
BAROT Faustine
BROCHERAY Jules
DARS Agathe
DEGAS Prométhée
DUCHAT Léa
DUSSARTRE Alexandre
FRADIER-CHEUTON Alicia
GONTHIER Alessio
GONTIER Léon
MINEL Océane
SAUVIGNE Thiméo
VINOGRADOFF MORIN Lola

Retour en images sur cette journée :

Les classes ont été accueillies tout au long de la matinée, le dépouillement a eu lieu dans la foulée.



Selon leur choix, ils ont été répartis en 3 commissions:

- **Sports / Loisirs et Aménagements composée de :** Agathe, Thiméo, Alexandre et Prométhée.
- **Culture / Nature et Ecologie composée de :** Lola, Anatolie, Alessio et Océane.
- **Loisirs / Ville et Ecole composée de :** Léon, Alicia, Léa, Jules et Faustine.



Le 11 novembre dernier, ils ont participé à leur 1^{ère} manifestation lors de la cérémonie du souvenir

3 POUGU'PATRIOTE

LA CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE DERNIER

Malgré une météo automnale, un grand nombre de Pougouises et de Pougouais se sont déplacés pour assister à cette cérémonie mémorielle bien cadencée :

- ↳ Office religieux assuré par le père James avec un bel hommage aux poilus
- ↳ Cortège entre l'église et le monument aux morts avec les porte-drapeaux, la police municipale et l'harmonie pougouise



Au monument aux morts, après la traditionnelle lecture du message officiel par le Maire, les gerbes de la municipalité et du souvenir français ont été déposées par les officiels accompagnés de jeunes du conseil municipal enfants



Le cortège s'est reformé pour se rendre au carré militaire du cimetière Gravières où des gerbes ont été à nouveau déposées avec l'aide des jeunes élus.

La chorale « à chœur d'eau » pougouise a accompagné les officiels tout au long de cette matinée avec plusieurs chants, dont bien sûr la Marseillaise.

A la fin de la cérémonie, toutes et tous se sont retrouvés à la salle du parc « Simone Veil » pour le verre de l'amitié où une belle exposition étaient offerte à tous par le souvenir français sur le thème des « Opérations Extérieures »



Un grand merci à tous ceux qui ont fait de cette matinée, un bel hommage :

- A nos jeunes élus qui ont participé à la cérémonie, pour les dépôts des gerbes et la vente des bleuets (collecte qui s'élève à 76,80 euros) et à Laëtitia qui les a encadrés
- A nos chanteurs et chanteuses de la chorale « A chœur d'eau »
- Aux porte-drapeaux
- A la police municipale et à la gendarmerie de Marzy qui ont assuré le déroulé et l'encadrement
- Enfin, au correspondant défense qui a préparé cette cérémonie

Rendez-vous le mercredi 8 mai 2024 !

4 POUGU'BOUGE

TRAVAUX ENTREPRISES

En cours fin 2023 début 2024

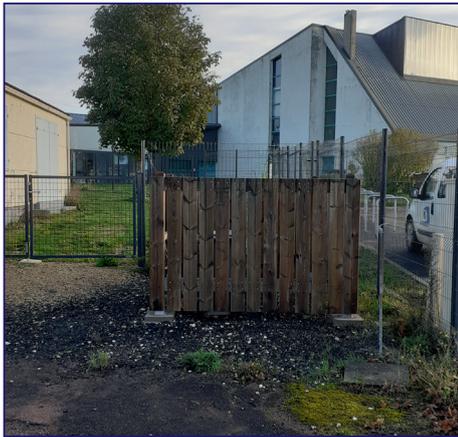


Toiture de l'école maternelle

Après le changement de la chaudière et l'installation d'une climatisation, la réhabilitation totale de la toiture est en cours.

Coût total 279 000€
Coût pour la commune 197 590€
Subventions Etat (DETR) 81 410€

DIVERS TRAVAUX EN RÉGIE



Création de 2 enclos pour les poubelles sur les parkings camping cars et piscine



Réfection clôtures du stade de football



Installation de potelets le long de la piscine



Réfection des bancs du camping



Installation de parkings à vélo et de poubelles



Autres



Fabrication d'une benne pour remplacer celle qui a été volée



Réfection des tables existantes et fabrication de 10 tables supplémentaires pour les manifestations

5 POUGU'ENVIRONNEMENTAL



Zoom sur... POUGU'VILLE PROPRE

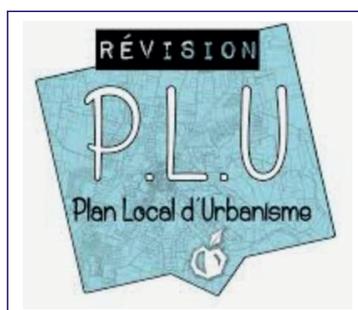
Une belle initiative de la part de « Ludovic »



Le défi de dépollution de Ludovic l'Eboueur : il a souhaité réaliser un périple de l'île de France à la Méditerranée sur l'ex nationale 7 pour sensibiliser la population aux gestes propres. Il s'est arrêté à Pougues pour une nuit de repos.

6 POUGU'URBANISME

POINT D'ETAPE : Révision du Plan Local de l'Urbanisme (PLU)

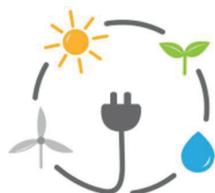
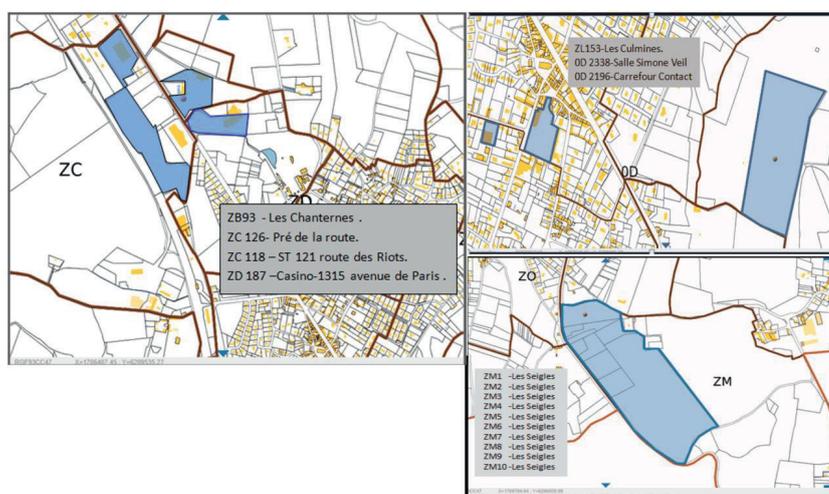


La procédure arrive enfin à son terme : L'enquête publique a été réalisée du 13 septembre au 13 octobre dernier. Le commissaire enquêteur a reçu 28 demandes, observations et remarques durant cette période ; il a émis un avis favorable sur le dossier, nonobstant quelques réserves et recommandations que nous avons étudiées. Le cabinet d'études réalise les dernières modifications pour un ultime échange avec les différents services de l'Etat avant approbation définitive en conseil municipal début 2024.

Zones d'accélération des énergies renouvelables

LOI SUR L'ACCELERATION DE LA PRODUCTION DES ENERGIES RENOUVELABLES (loi APER du 10 mars 2023)

Objectif : L'état demande aux collectivités de définir sur leur territoire des secteurs privilégiés publics ou privés, pour le développement des énergies renouvelables nommés « zones d'accélération des EnR ». Ces zones ouvriront des droits à des dispositifs financiers préférentiels pour les porteurs de projets, sachant qu'aucune réalisation ne pourra se faire sans l'accord ni de la commune ni des propriétaires.



Sur la commune : Un groupe d'élus s'est réuni pour étudier les zones susceptibles d'accueillir différents types d'énergies renouvelables : agri-voltaïque, ombrières sur parking, photovoltaïque sur bâtiment.

vos avis sur les zones indiquées en écrivant à mairie@ville-pouguesleseaux.fr

7 POUGU'VERTE ET FLEURIE

FLEURISSEMENT

Les élus orientent leur choix vers des espèces propices aux caractéristiques du sol et aux conditions climatiques, en particulier nécessitant un minimum d'entretien avec des besoins moindres en eau. Les vivaces (graminées, plantes à fleurs, rosiers, bulbes,...) sont donc favorisées face aux annuelles. Les aménagements au camping et à la piscine ont été réalisés selon ce principe.

A noter :

- L'avenue de la gare a été réaménagée avec des éléments retirés des caniveaux architecturaux du haut de l'avenue de Paris



7 POUGU'VERTE ET FLEURIE

- Les arbres devant la pharmacie ont fait place à des rosiers grimpants

Objectif 2024 :

- Replantation d'arbres dans le parc saint Léger : effet, l'Office National des Forêts nous ayant demandé d'abattre certains arbres morts ou vieillissants devenus dangereux, de nouveaux sujets vont être plantés : un cèdre de l'Atlas, un chêne rouge d'Amérique, un liquidambar, un eucalyptus Gunite, un magnolia grandiflora.
- Relooking des jardinières vieillissantes devant la pharmacie qui seront agrémentées, selon une idée des agents des espaces verts, de plantes médicinales...
- Débuter le remplacement de certaines vasques béton par des pots, plus adaptés à recevoir des vivaces.



NB : tous les plants ont été achetés chez notre fleuriste locale.

ACTU : prix du fleurissement



Le concours des maisons fleuries permet de récompenser le talent des jardiniers mais aussi leur engagement de citoyens au service de l'amélioration du cadre de vie commun. Cette année, mesdames BENAS et BILLET ont été attentives à la diversité dans le choix des végétaux, en particulier ceux moins dépendants de l'eau, à la qualité de l'entretien, à l'originalité des compositions et à l'harmonie des formes et des couleurs utilisées.

Le 18 novembre dernier, la remise des prix a été l'occasion de retrouvailles et d'échanges pour une soixantaine d'amateurs (entre habitués et nouveaux « jardiniers-citoyens ») ravis d'intégrer ce cercle d'érudits).

Les heureux élus (59 au total) se sont vus remettre 2 chèques cadeaux « 100% pouguois », complétés, pour les prix d'excellence et le prix « coup de cœur » par un banzaï.

Fleurissement 2023

Prix d'excellence

Mr et Mme	BARILLET	24 rue du Châtelet
Mme	ERTEL	322 rue de Satinges
Mr et Mme	GIEMZA	313 rue des Charondes
Mr et Mme	LEBLANC	67 impasse des Varennes

Coup de cœur

Mme	THOLLE	260 rue des Vièvres
-----	--------	---------------------

Récompensés

Mr et Mme	ABRAHAM	247 rue des Montmenades	Mr et Mme	GOUDROYE	54 impasse des Varennes
Mr et Mme	BAIN	2764 avenue de Paris	Mme	GRAILLOT	196 rue Alfred Massé
Mr et Mme	BALLEREAU	2881 avenue de Paris	Mr et Mme	GRANGE	280 rue de la Mignarderie
Mme	BOUVET	388 rue du Docteur Faucher	Mr et Mme	GRESSIN	494 rue du Mont-Givre
Mme	CHAUMERLIAC	323 rue des Gravières	Mme et Mr	GUILLERAULT-MARIEN	221 rue des Montmenades
Mme	CITERNE	214 rue Sainte Colombe	Mme	HASLOUIN	211 rue du Crot Galop
Mr et Mme	CLAMOTE	89 rue des Montais	Mr et Mme	LABARRE	179 avenue du Casino
Mme	DEBOUTIN	65 Rue de Montfort	Mr et Mme	LAMOUCHE	66 rue des Montais
Mr et Mme	DESCHATRETTE	138 rue des Montmenades	Mr et Mme	LERASLE DOMAS	567 rue du Mont Givre
Mr et Mme	DOUGY	197 rue du 19 mars 1962	Mr et Mme	LOGER	288 rue Alfred Massé
Mr et Mme	DRON	189 rue de Satinges	Mme	MARCEAU	522 rue de Bourgneuf
Mme	DUDRAGNE	968 rue du Bois Paillard	Mr et Mme	MINARD	130 rue du 19 mars 1962
Mr et Mme	FRANCOIS	418 rue de Satinges	Mr et Mme	ONGARO	215 rue du Chateau
Mr et Mme	GALOCHET	543 rue du Docteur Faucher	Mr et Mme	PETIT	496 rue des Gravières
Mr et Mme	GOMEZ	rue des Capucins	Mr et Mme	PICOLET	134 rue du Champ Paris

Mr et Mme PONCIOUX 165 rue du 19 mars 1962
 Mr et Mme RENAUD 409 rue de Bourgneuf
 Mme RIGAUX 78 rue des Montais
 Mme ROUSSEAU 24 rue du 19 mars
 Mme SOLER 170 avenue Conti
 Mr et Mme STRASSER 2937 A avenue de Paris
 Mr et Mme THEPENIER MOUSSY 24 rue de la Bergeronnette

Mr et Mme THOLLE 260 rue des Vièvres
 Mmes TSCHUMI- GROB 34 rue de la Bergeronnette
 Mme VAN TONGEREN 140 rue de Monfort
 Mr et Mme VAN WEYNEERSH 205 rue Coline Clément
 Mr et Mme DMYTRENKO 351 avenue Conti
 Mmes ETOKH 351 avenue Conti
 Mme POPOWYCZ 351 avenue Conti

Fleurissement du domaine public

Mme LEFEVRE Ginette 3100 avenue de Paris
 Mr et Mme WEND Daniel 3110 avenue de Paris

COMMERCES

Café L'Olympiques Place Chapal
 Restaurant de la gare 332 avenue de la Gare
 Crêperie Le Goéland Avenue de Paris

A noter : cette année , la 1^{ère} convention « on sème à Pougues »

8 POUGU'ETAT CIVIL

RESSOURCES HUMAINES

Arrivées depuis le 1^{er} janvier 2023



Christelle BAZOT
Service administratif



Stéphanie SOLA
Service enfance-jeunesse



Vincent CHARACHE
Contractuel
Services techniques



Gaël MANCEL
Apprenti
Services techniques

Départs depuis le 1^{er} janvier 2023

Retraite

Mars 2023 : Didier TZARICK (services techniques)
 Juillet 2023 : Monique LOISELEUX Mutation (service enfance-jeunesse)

Mutation

Emilie GERY

Congés pour convenance personnelle

Septembre 2023 : renouvellement Virginie DET (service administratif)
 Septembre 2023 : Séverine BUJAN

ETAT CIVIL

Etat Civil sur l'Année 2023 (au 30/11/2023) :



23



5



6



9

9

POUGU'INFOS UTILES



Mairie

Horaires d'ouverture :

- Lundi : 8h00 - 12h00 | 14h00 - 18h00
- Du mardi au jeudi : 8h00 - 12h00 | 14h00 - 17h00
- Vendredi : 8h00 - 12h00 | 13h00 - 17h00

☎ 03 86 90 96 00

✉ mairie@ville-pouguesleseaux.fr

🌐 www.ville-pouguesleseaux.fr

📘 ville pougues



École

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi (excepté le mercredi) :

- 8h30 - 11h45
accueil des élèves dès 8h20*
- 13h45 - 16h30
accueil des élèves à 13h35*

**les accueils sont amenés à évoluer en fonction du contexte sanitaire*

Reservations de salles communales

Salle du parc de la Mairie et Parc St Léger*.

À destination des associations (avec priorité aux associations Pouguoises) et des particuliers pouguois.

Maison des Services, salle du Presbytère et salle de la Gare :

À destination d'associations pouguoises.

Tour de la Musique :

À destination de l'Harmonie et de la Chorale.

**Modalités de réservation disponibles en Mairie et sur le site de la Mairie*



Multi Accueil

254 avenue Conti

Pour les enfants de 3 mois à 6 ans.

Horaires d'ouverture :

- Du lundi au vendredi : 7h45 - 18h15

Pour toute inscription et/ou information :

☎ 03.86.23.07.53

✉ douc-heures@ville-pouguesleseaux.fr



Aire de camping-car

Ouverte toute l'année

🕒 7 jour / 7, 24 heures / 24

📍 Stationnement gratuit et services payants (eau : 2€ les 10 min / électricité : 2€ les 8h)

🔌 Vidange eaux grises, eaux noires, fourniture eau potable

📍 17 places



Camping

⚠️ Réouverture le 29 mars

📍 Réservations sur camping@villepouguesleseaux.fr



Piscine

📍 Réouverture le 1^{er} juin 2024



Poste

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : 13h30 - 16h30

⚠️ Départ du courrier à 9 h



Panne réseaux eau / énergie

Numéros utiles :

- Eau VEOLIA : 09.69.32.34.58
- Electricité ENEDIS : 09.72.67.50.58
- Gaz GRDF : 0800.47.33.33



Quelques numéros de téléphone utiles

👮 Gendarmerie : le 17 ou le 112

📞 Info escroqueries : 0811 020 217

🏦 Opposition carte bancaire : 0 892 705 705

🏦 Opposition chéquier : 0 892 683 208

• Téléphones portables volés :

SFR : 10 23

Orange : 0 800 100 740

Bouygues Telecom : 0 825 005 700

Free : 32 44



*Maison France Services***Horaires d'ouverture**

Lundis et Vendredis

De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Mardis et Jeudis

De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h30

Mercredis en continu

De 9h00 à 16h45

☎ 03 86 90 24 29 / 06 23 90 13 93

✉ pougues-les-eaux@france-services.gouv.fr

🏠 gentilhommière

351 Avenue Conti, 58320 Pougues-les-Eaux

En complément, Permanence finances publiques

Un agent des finances publiques vous accueille

Les mardis de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Bientôt 16 ans ?

Obligation légale à effectuer dans les trois mois qui suivent votre seizième anniversaire.

Vous devez vous faire recenser à la mairie de votre domicile muni du livret de famille de vos parents.

La mairie vous remet une attestation de recensement.

Il est primordial de la conserver précieusement : Elle est réclamée pour toute inscription (examens, concours, BAC, permis de conduire, conduite accompagnée...).

Les données issues du recensement facilitent l'inscription d'office sur les listes électorales à 18 ans.

*la Mutuelle Complémentaire Solidaire*

1 lundi par mois à la Gentilhommière

☎ 06.38.16.54.11

Permanence pour le premier semestre 2024 mardi 2 avril, mardi 7 mai, mardi 30 juillet de 13 h 30 à 17 h

*Pour vos déchets : calendrier de collecte**Attention reports*

Prenez note dès maintenant

JANVIER 2024

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

MAI 2024

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

*Et toujours la déchetterie mobile***Quand ?** Le samedi semaines impaires et le lundi semaines paires**Pour quoi ?** Pneus, bois, gravats, cartons, végétaux, encombrants, ferrailles, D3E, déchets spéciaux.**Ordures ménagères, déchets d'activités de soin à risques infectieux, médicaments, papiers, déchets radioactifs (radiographie...), amiante, bouteilles de gaz, extincteurs.***Et le container pour dépôt de vêtements**Parking des services techniques, route des Riots*

REGLES POUR LE RESPECT DU BIEN VIVRE ENSEMBLE

Bricolage et jardinage

Pensons aux nuisances bruits

Règlementation : interdiction d'utilisation d'outillage par arrêté du 21 mai 2007 en dehors des plages suivantes :

***du lundi au vendredi**

De 8h30 à 12h et de 14h00 à 19h00

***samedi**

De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30

***Dimanche et jour férié**

De 10h00 à 12h00

NON RESPECT = amende 450 € maximum

Brûlage des déchets

Pensons aux substances toxiques dégagées pour les êtres vivants et l'environnement

Règlementation : interdiction de tout brûlage par arrêté préfectoral

BRÛLAGE = amende 450 €

Ordures sur la voie publique

Pensons aux promeneurs et aux agents communaux

➤ avant de jeter des ordures

➤ avant « d'oublier » de ramasser les déjections de nos animaux

Règlementation : interdiction de dépôt d'ordures sur la voie publique par décret du 25 mars 2015

NON RESPECT = amende 450 € maximum

Haies empiétant sur la voie publique

Pensons aux piétons sur les trottoirs et aux automobilistes (visibilité)

Règlementation : devoir de taille

NON RESPECT = courrier



*L'équipe municipale
vous souhaite
de joyeuses fêtes de fin d'année*



*L'équipe municipale
Vous souhaite
une belle
et heureuse année*

2024